

ANNEXE 1

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Régularisation des perrés du Pyla à la Teste-de-Buch Evaluation des incidences Natura 2000

CONSULTING

SAFEGE
69 avenue du Maréchal Juin

64 200 BIARRITZ

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safège.com

Sommaire

1..... Introduction	1
2..... Description	3
2.1 Objet.....	3
2.2 Ouvrages existants.....	3
2.1 Travaux	3
3.....Analyse de l'état initial des habitats naturels et especes d'intérêt communautaire	4
3.1 Composition des sites.....	5
3.2 Habitats d'intérêt communautaire.....	5
3.3 Espèces végétales d'intérêt communautaire.....	6
3.4 Espèces animales	6
4.....Analyse des incidences directes, indirectes, temporaires et permanentes du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site	11
4.1 Incidences sur les habitats	11
4.2 Incidences sur les espèces	12
4.3 Conclusion sur l'état de conservation des habitats et espèces	13
5.....Conclusion sur l'atteinte portée par les travaux sur l'état de conservation des sites Natura 2000.....	14

1 INTRODUCTION

Le réseau Natura 2000, composé d'espaces à forte valeur écologique, a été institué par la Directive Européenne 92/43/CEE du 21 Mai 1992.

Les Directives « Habitats » et « Oiseaux » n'interdisent pas les aménagements sur les sites Natura 2000. Cependant, les plans et projets susceptibles d'y avoir des répercussions négatives sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie de leurs incidences.

En droit français, les articles L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'Environnement définissent les conditions et le contenu de l'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000. Les modalités de réalisation de l'évaluation d'incidence sont précisées dans le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 et la circulaire du 15 avril 2010.

Les travaux envisagés sur les perrés du Pyla doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 suivants :

- « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (Dir. Habitat – FR7200679) ;
- « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » (Dir. Oiseaux – FR7212018).

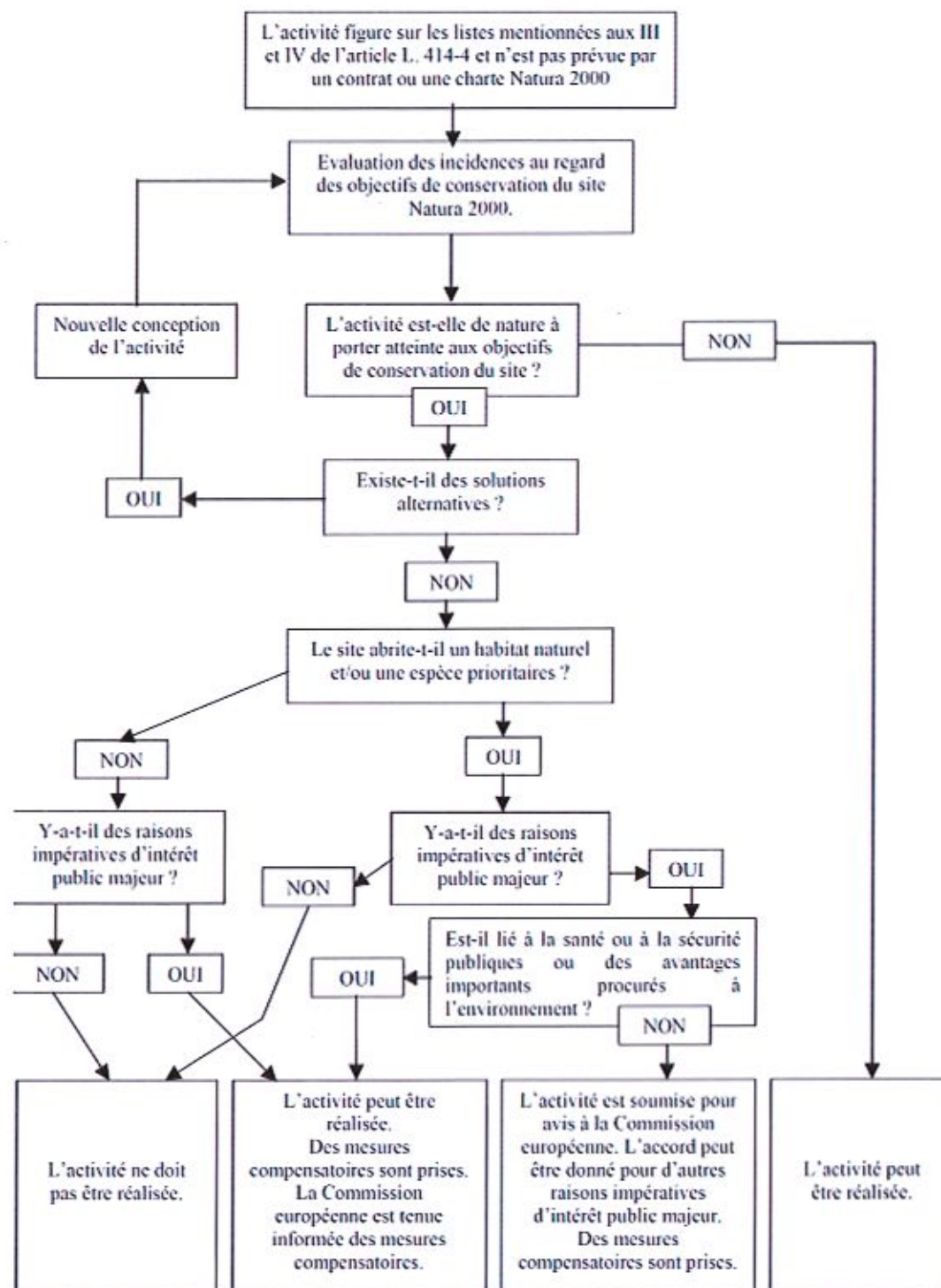


Figure 1 : Organigramme Natura 2000 (source circulaire 15/04/2010)

2 DESCRIPTION

2.1 Objet

Les perrés du Pyla représentent un linéaire d'environ 4 km. Ils sont gérés par les propriétaires, membres de l'Association Syndicale Autorisée du Pyla-sur-Mer (ASAP).

Ils ont été construits en limite de propriété au début du XX^{ème} siècle pour protéger les habitations et le trait de côte contre les tempêtes et donc contre l'érosion.

Une procédure de déclaration d'existence est en cours afin de régulariser leur situation.

Par ailleurs, les perrés doivent faire l'objet de travaux d'entretien et de confortement. Ces travaux seront réalisés par chaque propriétaire et un dossier réglementaire à part sera réalisé en amont des travaux (Dossier loi sur l'eau, Porter à connaissance).

Ils font également l'objet de la demande d'examen au cas par cas pour laquelle cette évaluation des incidences Natura 2000 est réalisée.

2.2 Ouvrages existants

Sur le linéaire des perrés, la limite du Domaine Public Maritime (DPM) est positionnée en crête des perrés.

Les perrés sont constitués des éléments suivants :

- Une fondation composée d'un rideau palplanche et d'une poutre en béton armé en crête,
- Un plan incliné et une poutre supérieure pourvue ou non d'un chasse mer,
- Une dalle supérieure horizontale en béton (armé ou non), avec éventuellement des murets coté terre et côté mer et / ou des garde-corps.

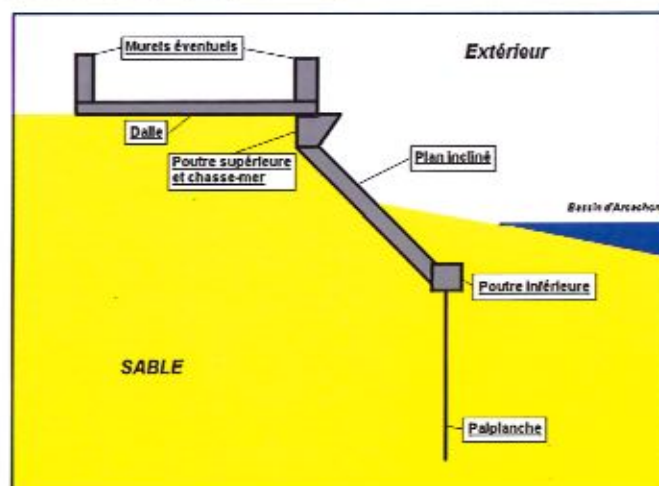


Figure 2 : Schéma de principe des perrés

La longueur moyenne des perrés est de 25 mètres. Leur hauteur moyenne (de la crête à l'arase) est de 5 mètres et leur large moyenne de 5 m également.

2.1 Travaux

Les travaux sont présentés plus en détails en annexe 7 de la demande d'examen au cas par cas. Les différents travaux réalisés par les propriétaires seront de trois types :

- Travaux d'entretien courant : traitement des fissures et des aciers, nettoyage des parements, reprise d'éclatements, remplissage de sable... Ils ne nécessitent pas l'utilisation d'engins de chantier ;
- Travaux de confortement ou de reconstruction : reprise totale ou partielle des perrés à l'aide d'enrochements bétonnés majoritairement ;
- Travaux d'urgence de confortement de perré : travaux réalisés en période hivernale en cas de sinistre survenu sur un perré suite à une tempête.

3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les perrés du Pyla sont situés en bordure des sites Natura 2000 suivants :

- « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (FR7200679 – Dir. Habitat), dont la superficie représente 22 639 ha ;
- « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » (FR7212018 – Dir. Oiseaux), dont la superficie représente 22 684 ha.

Ils sont également situés à environ 650 m du site Natura 2000 « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch (FR7200702 – Dir. Habitats). Cependant, au vu de la distance avec les perrés et l'absence de lien entre eux, le projet n'aura pas d'impact sur ce site. L'évaluation des incidences ci-après ne concerne donc pas ce site Natura 2000.

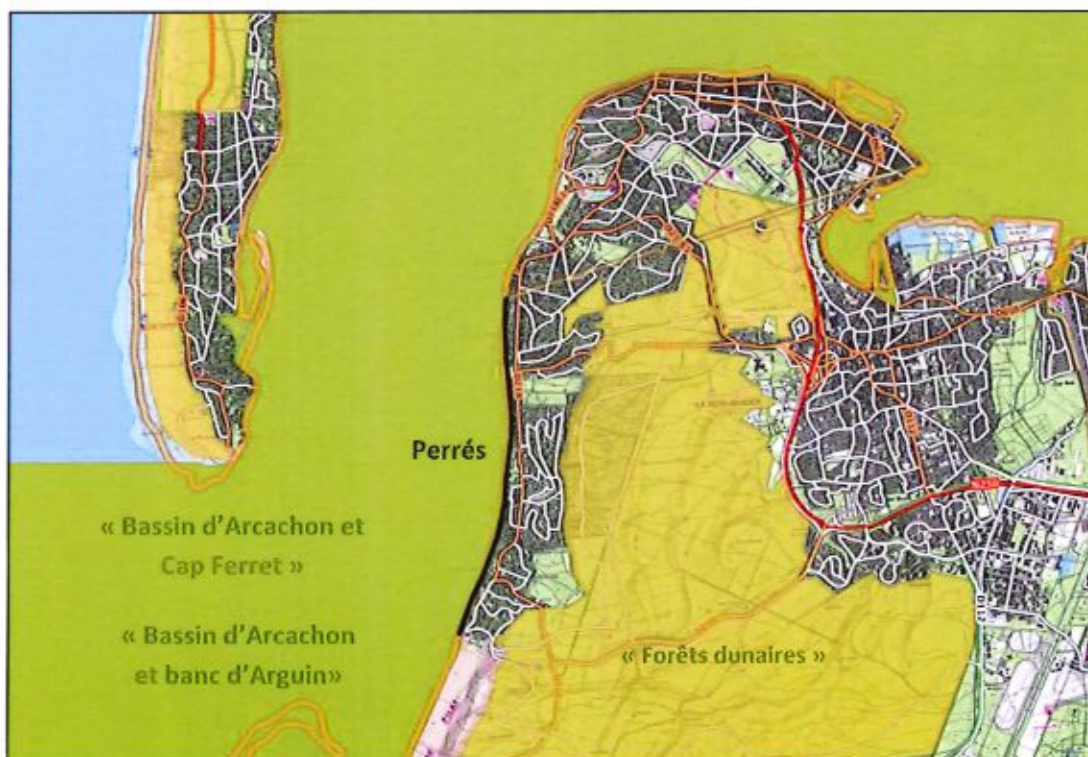


Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 et des perrés du Pyla

L'analyse de l'état initial est centrée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (annexes I et II de la directive « Habitats »), pour lesquels les deux sites Natura 2000 ont été désignés.

Les données seront extraites du Formulaire Standard de Données (FSD).

Ces approches donnent lieu à une analyse de l'état de conservation des habitats, des tendances d'évolution en l'absence d'interventions particulières et un bilan de l'intérêt biologique du site.

3.1 Composition des sites

3.1.1 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Les pourcentages de couverture des habitats sont présentés dans le tableau suivant :

Habitats	Pourcentage
Mer, bras de mer	75 %
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	11 %
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	5 %
Forêts de résineux	2 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
Forêts caducifoliées	2 %
Dunes, Plages de sables, Machair	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %

3.1.2 Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin

Les pourcentages de couverture des habitats sont présentés dans le tableau suivant :

Habitats	Pourcentage
Mer, Bras de mer	100 %

3.2 Habitats d'intérêt communautaire

3.2.1 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

- « Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine » représentant environ 34 % du site. (Code EUR 15 : 1110) ;
- « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » représentant environ 46 % du site. (Code EUR 15 : 1140) ;
- « Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale » représentant 10 % du site. (Code EUR 15 : 2180) ;
- « Dunes mobiles embryonnaires » représentant 2 % du site. (Code EUR 15 : 2110) ;
- « Végétation annuelle des laissés de mer » représentant 2 % du site. (Code EUR 15 : 1210) ;
- « Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses » représentant 1 % du site. (Code EUR 15 : 1310) ;

- « Prés à *Spartina (Spartinion maritima)* » représentant 1 % du site. (Code EUR 15 : 1320) ;
- « Prés-salés atlantiques (*Glaucopuccinellietalia maritima*) » représentant 1 % du site. (Code EUR 15 : 1330) ;
- « Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches) » représentant 1 % du site. (Code EUR 15 : 2120) ;
- « Récifs » représentant 0,01 % du site. (Code EUR 15 : 1170).

3.2.2 Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin

Par d'habitat particulier cité dans le formulaire standard de données (FSD).

3.3 Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est concernée par ces deux sites Natura 2000.

3.4 Espèces animales

3.4.1 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Selon le FSD, les espèces d'intérêts communautaires recensées sur ce site Natura 2000 sont les suivantes :

- Reptiles
 - Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- Mammifères
 - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
 - Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
 - Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
 - Vison d'Europe (*Mustela lutrola*)

3.4.2 Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin

Ce site Natura 2000 recense 123 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

3.4.3 Description

3.4.3.1.1 Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)



Biologie, écologie

La Cistude habite généralement les zones humides ; on la trouve de préférence dans les étangs, mais aussi dans les lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eau lents ou rapides, canaux, etc. Elle affectionne les fonds vaseux - ou rocheux en Provence et en Corse - où elle trouve refuge en cas de danger ou pendant l'hivernation et l'estivation. La présence d'une bordure plus ou moins étendue de roseaux (*Phragmites australis*) ou de joncs (*Juncus* spp.), de végétation aquatique flottante est de même recherchée. Elle apprécie les endroits calmes et ensoleillés, à l'abri des activités humaines, en particulier la roselière jeune où elle peut se chauffer sans avoir à se réfugier dans l'eau constamment.

La Cistude hiverne d'octobre à mars sous la vase (dans les étangs, en bord de roselière le plus souvent) ; elle sort de l'hivernage dès les premiers jours d'insolation continue, à partir de fin février.

Répartition

En Europe centrale, la répartition est assez incertaine dans la mesure où il est probable que les populations d'origine soient éteintes et que les observations concernent uniquement des individus échappés de captivité ou réintroduits.

En France, son aire de répartition « naturelle » se situe au sud d'un arc de cercle joignant Rochefort, la Brenne, l'Allier et la région lyonnaise. Au nord de cette limite, les observations concerneraient des individus échappés de captivité.

État des populations, menaces potentielles

On a constaté une régression des populations de Cistude sous l'influence de plusieurs facteurs dont la disparition des zones humides par anthropisation (assèchement par drainage, fragmentation du milieu, endiguement des rivières), l'évolution défavorable du climat entraînant un déficit d'insolation lié à l'Atlantisation et à la reforestation spontanée et la destruction par les pêcheurs qui la considèrent comme dangereuse pour le poisson, leurs oeufs et leur frai.

Au vu de son cadre de vie, cette espèce n'est pas présente au niveau des perrés du Pyla.

3.4.3.1.2 Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)



Biologie, écologie

Le Murin est une chauve-souris de taille moyenne.

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie. Mise bas de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2 000 adultes).

Le Murin fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins.

Répartition

Il est présent dans l'Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées.

En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements.

Etat des populations, menaces potentielles

En France, comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines...) ;
- disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas ;
- disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique ;
- les chocs avec les voitures peuvent représenter localement une cause non négligeable de mortalité.

Au vu de son cadre de vue, cette espèce n'est pas présente au niveau du site d'étude.

3.4.3.1.3 Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)



Biologie, écologie

Le Grand dauphin est un cétacé à dents (odontocètes).

Sa coloration est sombre et relativement uniforme. Les flancs sont gris moyen, alors que le ventre est plus clair.

C'est une espèce qui vit en groupe. La taille des groupes est variable.

Les territoires des Grands dauphins en milieux côtiers sont assez restreints. Les groupes y résident tout au long de l'année.

Cette espèce prédatrice montre une grande capacité d'adaptation aux fluctuations du type et de la quantité des proies et son spectre alimentaire est particulièrement large.

Répartition

Il fréquente toutes les eaux tropicales et tempérées de la planète.

Etat des populations, menaces potentielles

Etant donné son mode de vie très côtier et sa grande plasticité comportementale en relation notamment avec son alimentation, il entre en interactions avec de très nombreuses activités humaines.

La première activité concernée est la pêche.

Les pollutions d'origine industrielle, urbain et agricole sont également une menace.

Au vu de son cadre de vie, cette espèce n'est pas présente au niveau des perrés du Pyla.

3.4.3.1.4 La loutre d'Europe (*Lutra lutra*)



Biologie, écologie

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal.

Le régime alimentaire de la Loutre est essentiellement piscivore.

Sous nos latitudes, les loutres sont essentiellement nocturnes ; pendant la journée, elles se reposent, enfouies dans un terrier profond ou tapies dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses.

Elles passent une grande partie de leur temps de comportement actif dans l'eau : pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. Elles ne quittent guère l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sûr, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints.

Répartition

Elle occupe principalement deux grands ensembles géographiques principalement occupés : la façade atlantique, avec ses zones palustres variées, ses réseaux hydrauliques et ses systèmes aquatiques, et le Massif central, caractérisé par ses rivières de l'étage collinéen et ses étangs.

En dehors de ces deux zones, les autres régions géographiques n'hébergent plus que quelques démes relictuels, séparés de la population principale.

La limite altitudinale de répartition enregistrée est de 2 000 m, dans un lac d'altitude des Pyrénées occidentales.

En regard des observations récoltées en bibliographie ou au cours des inventaires 2010, il semblerait que la Loutre d'Europe soit présente sur la quasi-totalité du réseau hydrographique du site Natura 2000 de la Nive.

État des populations, menaces potentielles

Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié du XXe siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général. Toutefois, depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle.

Historiquement, les facteurs de déclin sont liés à des causes anthropiques (piégeage, chasse). Aujourd'hui, les raisons du déclin les plus souvent incriminées sont la destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau, la contamination par les biocides, les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) ou volontaire et enfin le dérangement (tourisme nautique et sports associés).

Au vu de son cadre de vie, cette espèce n'est pas présente au niveau des perrés du Pyla.

3.4.3.1.5 Vison d'Europe (*Mustela lutrola*)



Biologie, écologie

L'espèce est fortement inféodée aux milieux aquatiques et ne quitte le voisinage de l'eau que pour passer d'un bassin hydrographique à un autre.

En France, tous les types de zones humides sont susceptibles d'être occupés, des eaux stagnantes aux eaux courantes, du littoral à l'arrière-pays. L'espèce semble éviter les milieux strictement littoraux et saumâtres.

Il apparaît, grâce au radiopistage, que les types de milieux les plus utilisés sont les boisements et prairies inondables. Le vison opère sa prédation dans tous les milieux aquatiques et rivulaires quelle que soit leur nature y compris altérés par l'activité humaine. En revanche concernant les habitats refuge réservés aux gîtes diurnes et à l'élevage des jeunes, il se montre plus sélectif et plus exigeant. Il fréquente des milieux de haute production biologique, offrant une grande variété de proies, à tout moment de l'année.

Répartition

L'aire de répartition du Vison d'Europe s'est considérablement réduite au cours du XXème siècle. Fractionnant la population en de nombreux isolats populationnels distants les uns des autres de plusieurs centaines, voir milliers, de kilomètres. Le noyau occidental situé dans le sud-ouest de la France et le nord de l'Espagne est le plus isolé. Actuellement en France, il ne semble plus représenté que dans les cinq départements d'Aquitaine ainsi que dans le Sud de la région Poitou-Charentes.

État des populations et menaces potentielles

La situation de l'espèce sur l'ensemble de son aire de distribution actuelle est extrêmement préoccupante. L'espèce a perdu, en une vingtaine d'années, la moitié de son aire de répartition. Il est probable que le déclin se poursuit encore à l'heure actuelle.

La population française est par ailleurs fragmentée par plusieurs grands fleuves ainsi que par divers axes de circulation associés à des zones inhospitalières. La viabilité à long terme des différents isolats de populations est donc incertaine.

Malgré l'absence d'estimation précise, il est probable que le nombre d'individus se compte en centaines et non en milliers.

Aucune n'a clairement permis de mettre en évidence les raisons exactes de la disparition du Vison d'Europe. Les hypothèses les plus généralement avancées étant la destruction des habitats, les destructions directes, la compétition avec le Vison d'Amérique, l'apparition d'une pathologie nouvelle.

Selon l'inventaire faune flore réalisé par Nymphalis en 2015 les cours d'eau et zones humides de la zone d'étude ne conviennent pas au Vison d'Europe pour une grande partie de son cycle de développement en raison d'un manque de ressource trophique adéquate et de leur superficie restreinte.

Au vu de son cadre de vie, cette espèce n'est pas présente au niveau des perrés du Pyla.

4 ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES, INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES DU SITE

L'évaluation quantifie les incidences du projet à deux niveaux :

- d'abord au plan local (le site) : on évalue les incidences sur l'état de conservation de chaque habitat et habitat d'espèce d'intérêt communautaire,
- ensuite aux plans régional et biogéographique, on évalue les incidences sur l'état de conservation général des espèces et habitats communautaires dans leur ensemble.

La détérioration est une dégradation physique d'un habitat. Elle peut être évaluée directement au moyen d'une série d'indicateurs caractérisant l'état de l'habitat et des modifications subséquentes à la réalisation du projet.

Les perturbations d'espèces concernent essentiellement des limitations d'utilisation des habitats naturels par des modifications des paramètres physiques ou chimiques ayant les mêmes résultats qu'une détérioration des milieux. Lorsque les perturbations sont suffisamment significatives (seuil de tolérance dépassé) pour entraîner de tels changements, elles peuvent être évaluées de la même manière que les détériorations au moyen d'indicateurs de l'état de conservation (source Guide méthodologique – contenu type de l'évaluation appropriée des incidences des projets et programmes – 2001).

4.1 Incidences sur les habitats

4.1.1 Effet d'emprise

Les perrés existants depuis plus de 100 ans empiètent sur le domaine public maritime et donc sur les sites Natura 2000 cités précédemment.

Les travaux d'entretien n'auront pas d'impact supplémentaire sur l'emprise des perrés.

Les travaux de confortement/reconstruction en revanche pourront légèrement empiéter sur la plage par rapport à la situation actuelle.

Cet empiètement est nécessaire pour réaliser les travaux par superposition d'une nouvelle protection mais aussi pour assurer la continuité de raccordements de deux perrés contigus de géométries différentes).

Cette avancée sera dans la grande majorité des cas de 2 m et pourra être de 5 m au maximum exceptionnellement (réservée aux cas le justifiant en lien avec les travaux qui devront être établis), comptabilisés à partir du pied actuel du perré.

Par conséquent, l'impact des travaux des perrés sur l'emprise des sites Natura 2000 est relativement faible au regard des bénéfices apportés par ces ouvrages.

4.1.2 Effets temporaires pendant les travaux

La présence des engins de chantier peut engendrer un risque de pollution accidentelle par fuite d'hydrocarbures. Cependant, un cahier d'entretien du matériel, un cahier de bonnes pratiques et les normes hygiène et sécurité seront mises en place pour limiter la probabilité d'accidents pouvant occasionner des pertes non contrôlées de substances polluantes.

De plus, les engins de chantier seront équipés de kit anti-pollution afin de contenir rapidement toute pollution accidentelle.

Enfin, les engins seront conformes à la réglementation en vigueur. Les zones de nettoyage, entretien et ravitaillement des engins seront réalisées sur des emplacements aménagés à cet effet, en dehors de la plage.

Les engins accèderont à la plage par les cales de mises à l'eau déjà existantes qui jalonnent le linéaire de perrés. Les engins circuleront ensuite sur la plage, sur la partie de l'estran soumis aux marées. Les habitats concernés par la circulation des engins sont les « **Replats boueux ou sableux exondés à marée basse** » (Code EUR 15 : 1140) ;

Le transit des engins sera rectiligne jusqu'à la zone d'intervention, la zone de circulation sera réduite à son maximum et représente une superficie faible par rapport à la surface de ses habitats. Aucun autre chemin d'accès n'est possible pour la réalisation de ses travaux. Des manœuvres pourront être effectuées au droit de chaque perré le nécessitant. Les engins ne circuleront en aucun cas au sein des dunes. Les zones circulées sont des zones présentant peu d'enjeux écologiques. Aucun prélèvement de matériaux ne sera effectué et aucun déchet ne sera rejeté au milieu naturel.

Concernant les enrochements prévus pour reconstituer les perrés, ils seront propres et ne contiendront pas de fines. Leur pose sera réalisée avec précaution.

Les travaux de coulage de béton entre les enrochements peuvent présenter un risque de dégradation du sol et du milieu marin. Cependant cette manipulation sera réalisée dans les règles de l'art afin d'éviter tout relargage de laitance de béton dans le milieu naturel et de mises en suspension de particules fines.

En outre, les travaux seront repoussés ou interrompus en cas d'avis de tempête, forte houle et fort coefficient de marée.

Les travaux n'auront pas d'impacts significatifs sur les oiseaux. Les zones de circulation des engins étant au droit des zones soumises à la marée, aucune destruction de nids n'aura lieu. En dérangement temporaire des espèces par la présence des engins et des hommes est possible mais cela reste des zones fréquentées d'ordinaire.

4.1.3 Effets en phase d'exploitation

Les matériaux utilisés seront conformes aux normes en vigueur et seront adaptés aux conditions corrosives du littoral. Le béton après sa prise est totalement neutre. Les perrés restaurés n'auront pas d'incidence sur les habitats.

4.2 Incidences sur les espèces

Les espèces d'intérêt communautaire recensées au sein des sites Natura 2000 ne sont pas présentes directement au droit du site d'étude. Les espèces inféodées au milieu marin peuvent néanmoins être concernées par les travaux de façon indirecte, en cas de pollution accidentelle du milieu.

Cependant, comme indiqué précédemment pour les habitats (cf. partie 4.1.2), les mesures qui seront mises en place permettront d'éviter tout impact sur le milieu marin et donc sur les espèces d'intérêt communautaire.

Une fois les perrés réhabilités, le projet n'aura pas d'effet permanents sur les oiseaux.

A noter que le milieu naturel au niveau du secteur d'étude est constitué de sable de plage tout le long des perrés. Selon les différents organismes contactés (Syndicat du Pilat, Conservatoire du littoral, Parc Naturel Marin, GIP Littoral, SIBA, station marine d'Arcachon), le secteur anthropique des perrés ne présente pas d'intérêt particulier en termes d'habitats-faune-flore. Il présente en effet une faible richesse environnementale.

4.3 Conclusion sur l'état de conservation des habitats et espèces

Les perrés du Pyla sont des ouvrages présents depuis plus de 100 ans jouant un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion et le maintien du trait de côte. Il s'agit de structures anthropiques qui n'impactent pas le milieu naturel.

Les travaux d'entretien n'auront pas d'impact sur la conservation des habitats et des espèces.

Concernant les travaux de confortement/reconstruction des perrés, toutes les précautions seront prises pour éviter un impact sur les habitats et les espèces Natura 2000.

Ainsi, le projet n'aura pas d'impact majeur sur les deux sites Natura 2000 cités, que ce soit en phase d'exploitation ou phase travaux.

La mise en place de mesures spécifiques à la conservation du site n'est donc pas envisagée.

5 CONCLUSION SUR L'ATTEINTE PORTEE PAR LES TRAVAUX SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

L'examen des incidences prévisibles du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire fait apparaître les points suivants :

- du point de vue quantitatif, les habitats d'intérêt communautaire ne seront pas modifiés significativement par les travaux ;
- le respect des consignes préconisées sur le chantier permettra d'éviter toute incidence sur l'état de conservation des espèces.

En conclusion, et en l'état actuel de nos connaissances, les travaux ne devraient pas apporter de perturbations notables des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

À moyen et long termes, le travaux d'entretien et de confortement des perrés n'induiront pas de modifications fonctionnelles du milieu propres à diminuer les populations et la qualité des habitats et des espèces de ces deux sites Natura 2000.

CONSULTING

Agence Régionale Sud-Ouest

2A Avenue de Berlincan

33160 Saint-Médard-en-Jalles Cedex

Tel. : 05-56-056260

www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

